



Soustons, le lundi 23 mars 2020

Madame Le Préfet
Préfecture des Landes
24 Rue Victor Hugo
40021 Mont-de-Marsan

Objet : Conditions de travail des agents de la fonction publique territoriale en contact avec le public dans le contexte d'épidémie de coronavirus.

Madame Le Préfet,

Le 18 mars au matin, le ministre de l'économie et des finances, Bruno Lemaire, a lancé un appel aux salariés des secteurs essentiels pour qu'ils se rendent sur leurs lieux de travail en prenant leurs précautions afin d'assurer la continuité des activités de notre société.

Ces précautions font référence aux consignes de prévention très claires édictées au niveau national et qui s'imposent aux employeurs des collectivités locales.

Or, le syndicat CGT a été alerté par de nombreuses remontées du terrain sur les conditions inadmissibles faites aux agents territoriaux en contact avec le public, principalement les personnes âgées et les enfants.

Les précautions invoquées par le ministre ce matin, ne sont pas prises dans la plupart des EHPAD, des CIAS et des pôles d'accueil des enfants. Et pourtant, il est essentiel que les agents territoriaux acceptent de continuer à exercer leurs missions auprès des publics fragiles. Nous déplorons particulièrement l'absence de matériel de protection (masques, gants, gel, etc...).

En outre, nous constatons avec effarement que des agents sont envoyés par certains CIAS en ce deuxième jour de confinement chez des personnes âgées pour des missions non essentielles (comme du simple entretien du logement) et sans aucune protection. Des pressions qui s'apparentent à du chantage sont même quelquefois exercées.

Le syndicat CGT, représentant les agents qui œuvrent, malgré les circonstances, à la continuité d'un service public de proximité pour les citoyens, est pleinement conscient de la situation de crise provoquée par le COVID 19.

Par cette alerte qu'il adresse aujourd'hui, il entend participer à cette « guerre contre le virus » pour reprendre les termes employés par le Président de la République dans son allocution du lundi 16 mars.

Le syndicat CGT réclame l'application des règles d'hygiène et de sécurité dans les collectivités territoriales, les CIAS et les EHPAD.

Il semble malheureusement utile de rappeler qu'en plus d'un devoir éthique et moral, l'autorité territoriale de par la loi et la réglementation, a l'obligation de protéger la santé et la sécurité des personnels dont elle a la charge. Force est de constater que cette obligation n'est pas suffisamment respectée dans notre département.

Coordination Syndicale Départementale CGT des Territoriaux des Landes
Secrétariat : 15 rue Jean Moulin 40140 SOUSTONS
Tél : 05 58 41 39 14 / @ : csd.cgt40@orange.fr

Siège social : UD CGT des Landes Maison des Syndicats 97 Place Caserne Bosquet 40002 Mont de Marsan Cedex



Il y a même contradiction entre les injonctions gouvernementales et les pratiques d'un certain nombre de collectivités territoriales.

Par votre intermédiaire, madame le Préfet, nous demandons à l'Etat de veiller à ce que ses propres consignes soient respectées partout sur le territoire. La libre administration des collectivités ne doit pas prévaloir sur l'autorité de l'Etat.

Nous vous demandons, en cette période exceptionnelle, de rappeler avec force aux collectivités landaises, EHPAD et CIAS compris :

- l'obligation faite aux employeurs de protéger leurs salariés.
- le nécessaire recentrage des activités des agents de terrain sur leurs missions essentielles.

Comptant sur votre dévouement, veuillez accepter, Madame le Préfet, nos salutations distinguées.

Pour la CSD CGT des Landes

Fabien BARRIERE

Coordinateur